



**SEANCE DU
12 Décembre 2022**

OBJET DE LA
DELIBERATION

PLAN DE SOBRIETE
ENERGETIQUE DE LA VILLE
DE DOURGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le Douze Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 Décembre 2022 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de Mme POCLET Dominique) Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred. M. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Arrivée en cours de séance à 19H08) (Proc de Mme CASSEZ Laetitia) M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de Mme LEWILLE Laura) MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. (Proc de M. DEBEAUMONT Pierre). MM HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella. (Arrivée en cours de séance à 19H08)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir : Mmes POCLET Dominique. CASSEZ Laetitia. CABOCHE Cécile. M DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura.

Absents excusés sans pouvoir : MM THERY Éric. DEVLEESCHAUWER Nicolas

Secrétaire de Séance : Mme DIOUANI Sarah

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'au regard des changements climatiques et géopolitiques induisant des tensions sur le marché international de l'énergie et face à l'indisponibilité de production d'électricité d'une partie du parc nucléaire français, il est urgent de mobiliser les acteurs publics et privés pour produire un effort sans précédent en matière de sobriété énergétique.

Il est donc primordial de transformer durablement nos habitudes et nos comportements pour limiter la consommation d'énergie en mobilisant les acteurs du territoire : agents des services publics, associations, habitants.

La ville de Dourges se doit ainsi de participer à l'effort national demandé en matière de limitation de la consommation d'énergie.

La sobriété énergétique est devenue une obligation à la fois citoyenne, écologique et financière.

Un groupe de travail réunissant les élus de la majorité municipale, un représentant de chaque autre groupe politique et les services de la ville ont travaillé sur des pistes d'économies pérennes pour minimiser le choc de la hausse du prix de l'énergie pour nos finances communales.

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

Les mesures qui sont proposées à votre approbation sont les suivantes :

- Sobriété énergétique dans les bâtiments publics
 - baisse de la température dans les bâtiments administratifs et les écoles primaires à 19° la journée et 17° la nuit
 - baisse de la température dans les établissements sportifs au seuil réglementaire de 15° en journée
 - baisse de la température dans les bâtiments communaux non occupés à 10°
 - baisse de la température de 2° dans les bâtiments communaux le week-end
 - proscrire l'usage des convecteurs électriques d'appoint particulièrement énergivores
 - renforcer le travail sur les usages et écogestes sur l'éclairage et les économies de chauffage au sein des bâtiments administratifs, scolaires et ceux mis à disposition des associations

- Sobriété énergétique sur l'espace public
 - extinction des éclairages ornementaux extérieurs des bâtiments publics et du panneau d'affichage électronique, la nuit
 - centralisation des illuminations de Noël autour de la place Carnot
 - extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures, à l'exception des axes principaux de la commune (rues Salengro, Jaurès, Liberté, Gambetta, Lemaitre et route d'Hénin).

En parallèle de ces mesures, la Commune poursuit sa réflexion au travers d'actions qui seront inscrites dans son Plan Pluriannuel d'Investissements :

- Poursuite des actions d'économie d'énergie entreprises depuis 2012 sur les bâtiments consommateurs d'énergie (isolation, éclairage LED, chauffage)
- Finalisation du relamping de l'éclairage public pour atteindre un parc avec un maximum de sources LED
- Optimisation des consommations sur le patrimoine bâti, développement de l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable (installation de panneaux solaires).
- travail sur la mobilité pour l'optimisation de la consommation de carburant : utilisation optimale de la voiture électrique, utilisation de vélos pour la Police Municipale et les agents des services techniques lorsque cela est possible.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé du Maire,

VU la réunion publique du 07 Décembre 2022,

VU les résultats de l'enquête publique,

Et après en avoir délibéré, par **22 Voix Pour** : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de Mme POCLET Dominique) Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred. M. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Proc de Mme CASSEZ Laetitia) M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. MM RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. (Proc de M. DEBEAUMONT Pierre). M HENAUX Christophe. Mme. MADAU Graziella et **5 Abstentions** : Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de Mme LEWILLE Laura) MM. MARTIN Bernard. M. VANDERSTEEN Pascal. Mme DIOUANI Sarah.

- **APPROUVE** le plan d'action tel que présenté afin d'engager la Commune dans une démarche de sobriété énergétique.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE

